



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.1/385
5 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

Cent troisième session
Genève, 29-31 octobre 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DE LA CENT TROISIÈME SESSION^{1, 2}**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 29 octobre 2008, à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport sur la cent deuxième session.

¹ Par souci d'économie, les représentants sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la session, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>). À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (roadtransport@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants pourront obtenir un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations ou pour toute autre information utile, se rendre sur le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

3. Activités d'organes de la CEE et d'organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
 - a) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires;
 - b) Organisations internationales.
4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR):
 - a) Examen de propositions d'amendements à l'AETR;
 - b) Questionnaire sur le contrôle de l'application des temps de conduite et de repos;
 - c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique.
5. Infrastructure des transports routiers:
 - a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR):
 - i) État des précédents amendements à l'AGR;
 - ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR;
 - b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM).
6. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations:
 - a) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (*OmniBUS*);
 - b) Restrictions quantitatives imposées au transport routier international de marchandises;
 - c) Examen des questions concernant la facilitation du transport routier international:
 - i) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte);
 - ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier et application desdits instruments;
 - iii) Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique.
7. Élection du Bureau.
8. Questions diverses.

9. Dates de la prochaine session.
10. Adoption de décisions.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Mercredi 29 octobre 2008

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/SC.1/385.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est son adoption.

Point 2. Adoption du rapport sur la cent deuxième session

Document: ECE/TRANS/SC.1/383.

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport sur sa cent deuxième session, établi par le secrétariat sur la base de la liste de décisions adoptées durant cette session.

Point 3. Activités d'organes de la CEE et d'organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

Document: ECE/TRANS/200.

À sa soixante-dixième session (19-21 février 2008), le Comité des transports intérieurs a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa cent unième session et a formulé un certain nombre de recommandations concernant les activités du Groupe de travail des transports routiers (SC.1). Le secrétariat fournira des informations sur ces recommandations.

b) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales participant à la session sont invités à informer le Groupe de travail de leurs activités présentant un intérêt pour celui-ci et à communiquer au secrétariat un résumé succinct de leurs interventions. Le secrétariat apprécierait fortement de recevoir les résumés au moins une semaine avant le début de la session.

Point 4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)

Le Groupe de travail devrait parvenir à un accord sur les questions juridiques qui se posent en ce qui concerne l'harmonisation des dispositions de l'AETR et de la législation de l'UE sur les temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels (Règlement n° 561/2006 et Directive 2006/22) et devrait examiner plus avant les questions techniques liées à l'adoption du tachygraphe numérique par les Parties contractantes à l'AETR qui ne sont pas membres de

l'Union européenne (UE). Le Groupe de travail devrait également prendre une décision concernant l'éventuelle ouverture de l'AETR à des États non membres de la CEE (ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/2).

a) Examen de propositions d'amendements à l'AETR

Documents: ECE/TRANS/SC.1/381, ECE/TRANS/SC.1/383; ECE/TRANS/SC.1/AC.6/8, ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/1/Rev.2; ECE/TRANS/SC.1/2007/3/Rev.2; ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/2.

Le Groupe de travail sera informé des résultats de sa cent deuxième session (session spéciale) consacrée principalement aux travaux sur les questions en suspens concernant les temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels (ECE/TRANS/SC.1/383).

Il souhaitera sans doute être informé par les participants des faits nouveaux survenus depuis la tenue de la cent deuxième session.

Il souhaitera sans doute examiner plus avant les questions en suspens et y apporter finalement une réponse.

b) Questionnaire sur le contrôle de l'application des temps de conduite et de repos

Documents: ECE/TRANS/SC.1/2007/1 et ECE/TRANS/SC.1/2007/1/Corr.1.

Le Groupe de travail sera informé des réponses au questionnaire sur le contrôle de l'application des temps de conduite et de repos que le secrétariat a envoyé, par un message électronique daté du 8 juin 2007, aux Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE.

c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique

Documents: ECE/TRANS/SC.1/AC.6/8; ECE/TRANS/SC.1/2006/9, ECE/TRANS/SC.1/2008/3; ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/2/Add.1.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner les progrès accomplis concernant la mise en œuvre du tachygraphe numérique. Le document ECE/TRANS/SC.1/2006/9, qui contient une description détaillée des mesures à prendre pour cette mise en œuvre, reste le document de référence en la matière.

Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis concernant la reconnaissance de l'Autorité AETR de certification de la racine et de l'interopérabilité.

Mardi 30 octobre 2008

Point 5. Infrastructure des transports routiers

a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Document: ECE/TRANS/SC.1/384.

Le Groupe de travail sera informé de la publication de la version consolidée de l'Accord en anglais, français et russe. Le document peut être téléchargé à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/trans/conventn/ECE-TRANS-SC1-384f.pdf>.

i) État des précédents amendements à l'AGR

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des propositions d'amendements à l'AGR, adoptées par le SC.1 à sa cent unième session en 2007;

ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR

Document: ECE/TRANS/SC.1/2008/2.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner la nouvelle proposition communiquée par le Gouvernement estonien.

b) **Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des progrès accomplis depuis sa dernière session concernant la mise en œuvre du projet TEM.

Vendredi 31 octobre 2008

Point 6. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

a) **Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (*OmniBUS*)**

Document: ECE/TRANS/SC.1/2008/4.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner la proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier de voyageurs par autobus et autocar soumis par l'Union internationale des transports routiers (IRU), conformément à la demande qu'il avait adressée à cette organisation à sa cent unième session.

b) **Restrictions quantitatives imposées au transport routier international de marchandises**

Document: ECE/TRANS/SC.1/2008/5.

Le Comité des transports intérieurs a demandé au Groupe de travail de traiter cette question et de lui faire rapport à sa prochaine session. Comme suite à la demande du Comité, le Groupe de travail a décidé à sa cent deuxième session d'inscrire la question à l'ordre du jour de la présente session et a invité la délégation de Turquie à fournir des informations plus détaillées sur ce sujet. Il souhaitera sans doute examiner la proposition soumise par le Gouvernement turc.

c) Examen des questions concernant la facilitation du transport routier international

- i) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)

Document: ECE/TRANS/SC.1/2008/1.

Le Groupe de travail sera informé par le Conseil des Bureaux des faits nouveaux concernant la Carte internationale d'assurance automobile. Il devrait approuver la nouvelle version de la Carte verte qui a été adoptée par la quarante-deuxième Assemblée générale du Conseil (modèles tant horizontal que vertical) et dont l'utilisation devrait commencer à partir du 1^{er} janvier 2009, avec une période de transition de deux ans (se terminant le 31 décembre 2010); elle remplacera la version actuelle de la Carte verte.

- ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

Des renseignements sur l'état des adhésions aux instruments juridiques de la CEE concernant le transport par route depuis la dernière session seront fournis par le secrétariat.

- iii) Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux qui ont suivi la cérémonie de signature du Protocole additionnel à la CMR organisée le 27 mai 2008. La délégation des Pays-Bas a aimablement proposé de présenter un exposé sur l'utilisation de la lettre de voiture électronique dans ce pays.

Point 7. Élection du Bureau

Le Groupe de travail est invité à élire ses président et vice-président pour la période 2009-2010.

Point 8. Questions diverses

Point 9. Dates de la prochaine session

Le Groupe de travail sera informé que les dates du 19 au 21 octobre 2009 ont été retenues à titre provisoire pour sa cent quatrième session en 2009.

Point 10. Adoption de décisions

Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, une brève liste des décisions prises à sa cent troisième session.
